

M. l'Orateur: L'honorable député a posé une question, et a reçu une réponse. Il a répété sa question en changeant les mots, demandant si les réponses étaient prêtes. Le ministre a dit qu'elles sont en préparation. Nous avons tous entendu cela.

[Plus tard]

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'à l'examen des crédits il nous faudra tenir compte d'autres considérations que les détails ordinaires des affectations du ministère du Revenu national, le premier ministre voudrait-il prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'on réponde aussitôt que possible aux questions posées au ministre du Revenu national, afin que nous soyons en possession de ces renseignements avant l'appel des crédits de ce ministère?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre est parfaitement convaincu qu'aucune assurance de sa part n'est nécessaire pour qu'il soit donné suite aux déclarations faites sur la question par le ministre du Revenu national.

L'hon. M. Drew: Il a fallu six semaines.

LES INVALIDES

A PROPOS DE LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION "INVALIDITÉ TOTALE ET PERMANENTE" DANS LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il nous dire si la définition de l'expression "invalidité totale et permanente" est la même dans toutes les provinces pour ce qui est de l'administration de la loi?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui. La définition a donné lieu à une entente, à la suite d'une conférence fédérale-provinciale. Toutes les provinces du pays interprètent de la même façon la définition.

M. Zaplitny: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre a-t-il été saisi de plaintes relativement à l'interprétation de la définition ou relativement à la définition elle-même?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami s'étonnera peut-être mais l'une des prérogatives du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social c'est de ne recevoir pratiquement que des plaintes. Dans ce cas-ci, je ne dirai pas qu'on a formulé des plaintes,

[M. Fleming.]

mais certaines observations nous sont parvenues portant que la définition était trop stricte. Je dois dire que c'est la première année d'existence de cette loi précieuse, mais difficile d'application, et que les provinces et nous nous efforçons de faire de notre mieux.

M. Zaplitny: Puis-je poser une autre question? Le service du ministre a-t-il entamé des pourparlers avec les provinces, en vue de rendre cette définition un peu moins rigoureuse?

L'hon. M. Martin: Comme je l'ai signalé lorsque la mesure a été présentée, nous verrons, à la lumière de l'expérience acquise au cours de la prochaine période d'application, quelles dispositions il y a lieu de prendre.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Je voudrais poser une question supplémentaire à ce sujet. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il dire à la Chambre si les malades atteints d'invalidité totale et permanente par suite de névrose chronique sont visés par cette loi. Étant donné la prolongation de la session et la réaction qui en résulte du côté du Gouvernement, cette mesure pourrait être importante pour les membres de la Chambre. (Éclats de rire)

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami me pose une question de première importance, et attrayante. Je me demandais quand j'aurais l'occasion de qualifier la nature de ce qui se passe en cette Chambre. Or j'incline à croire qu'à la lumière de certaines questions qui sont posées, les médecins seraient d'avis que certains honorables députés d'en face pourraient fort bien se rendre admissibles aux avantages de cette loi.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Mais il y a une épreuve d'évaluation des ressources.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Dinsdale: Je suis heureux que le ministre ait donné cette définition. Mais cette même définition s'appliquerait-elle aux malades à l'extérieur de la Chambre?

L'hon. M. Martin: Tout dépendrait de leur rapport avec certains honorables vis-à-vis.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

CHAUSSURES DE CAOUTCHOUC—DÉMARCHES FAITES APRÈS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA DÉTRESSE DE L'INDUSTRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce ou au ministre des Finances? Le Gouvernement étudie-t-il la